

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1098^e séance, tenue le mardi 20 février 2018,
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Mme Louise Béliveau; les doyens : M. Christian Blanchette, Mme Isabelle Panneton, M. Michel Carrier, Mme Michèle Brochu, Mme Francine Ducharme, M. Réjean Hébert; la représentante de l'École HEC Montréal : Mme Michèle Breton; les membres nommés par l'Assemblée universitaire : M. Tony Leroux; les membres nommés par le Conseil de l'Université : la vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau; le directeur de l'École d'optométrie, M. Christian Casanova; le directeur du Département de kinésiologie : M. Luc Proteau; un officier de la FESP : M. Jean-François Angers; un officier de la Faculté de médecine : M. Pierre Belhumeur; des officiers de la Faculté des arts et des sciences : Mme Sophie Parent, Mme Marie-Marthe Cousineau; les étudiants : Mme Andrée-Anne Lefebvre, M. Nicolas St-Onge, M. Denis Sylvain; une chargée de cours : Mme Françoise Guay; des observateurs : Mme Marie-Claude Binette, Mme Louise Demers, Mme Claude Mailhot; le journaliste de Forum : M. Mathieu-Robert Sauvé

INVITÉS : pour la délibération CE-1098-5.1, de la Faculté des sciences de l'éducation : M. Serge J. Larivée, vice-doyen aux études supérieures et à la recherche; pour la délibération CE-1098-5.2 à 5.5, de l'École de santé publique : M. Régis Blais, vice-doyen aux études; pour la délibération CE-1098-6.1, de l'École d'optométrie : Mme Danielle De Guise, directrice adjointe aux études de premier cycle, et Mme Caroline Faucher, professeure agrégée; pour la délibération CE-1098-6.3, de l'École de santé publique : M. Régis Blais, vice-doyen aux études; pour la délibération CE-1098-6.4, de la Faculté de médecine : M. Stéphane Ouellet, professeur agrégé, directeur du Programme d'études médicales; pour la délibération CE-1098-6.5, de la Faculté de l'éducation permanente : Mme Isabelle Piette, conseillère pédagogique; pour la délibération CE-1098-6.6, de la Faculté de l'éducation permanente : Mme Mélissa Leboeuf, responsable de programme

ABSENTS : le recteur, M. Guy Breton; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, Mme Marie-Josée Hébert; le vice-recteur aux ressources humaines et à la planification, M. Jean Charest; le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, le vice-recteur aux affaires internationales et à la Francophonie, M. Guy Lefebvre, le vice-recteur aux relations avec les diplômés, aux partenariats et à la philanthropie, M. Raymond Lalande; les doyens : M. Frédéric Bouchard, M. Paul Lewis, Mme Hélène Boisjoly, Mme Renée Delaquis, Mme Lyne Lalonde, Mme Louise Poirier, M. Jean-François Gaudreault-DesBiens; le représentant de l'École Polytechnique : M. Pierre Baptiste; les membres nommés par l'Assemblée universitaire : Mme Line Castonguay, M. Luc Stafford; Mme Jacqueline Bortuzzo; les membres nommés par le Conseil de l'Université : le directeur général de la Direction des Bibliothèques : M. Richard Dumont; un officier de la Faculté des arts et sciences : Mme Louise-Hélène Richard; une étudiante : Mme Jessica Bérard; le substitut au chargé de cours, M. David Lewis; des observateurs : Mme Agnieszka Dobrzynska, Mme Claire Benoît

PRÉSIDENTE : La vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Mme Louise Béliveau

SECRÉTAIRE : Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

Composition de la Commission des études. On signale la nomination de Mme Jacqueline Bortuzzo, chargée de cours au Département de didactique de la Faculté des sciences de l'éducation, comme membre nommée par l'Assemblée universitaire (AU-0595-7, 19 février 2018).

CE-1098-1 ORDRE DU JOUR

Le point 6.3 sera présenté immédiatement après le point 5.5. L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1097^e séance tenue le 30 janvier 2018
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Rapport de la Sous-commission des études supérieures
 - 5.1. Faculté des sciences de l'éducation
Département d'administration et fondements de l'éducation
- Modification au programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en leadership et gestion des établissements scolaires (2-800-1-2)

- 5.2. École de santé publique — Département de gestion, d'évaluation et politique de santé
 - Modification au Microprogramme de deuxième cycle en gestion du changement et responsabilité populationnelle (2-770-6-2)
- 5.3. École de santé publique — Département de médecine sociale et préventive
 - Modification au Microprogramme de deuxième cycle en santé publique pour cadres et professionnels en exercice (2-481-6-5)
- 5.4. École de santé publique — Direction
 - Modification au programme de Diplôme d'études professionnelles approfondies (D.E.P.A.) en santé publique (3-481-1-7)
- 5.5. École de santé publique — Département de médecine sociale et préventive
 - Modification au programme de Doctorat en bioéthique (3-495-1-0)
6. Rapport de la Sous-commission du premier cycle
 - 6.1. École d'optométrie
 - Modification au programme de Doctorat de premier cycle en optométrie (1-655-1-1) et à l'Année préparatoire (1-655-4-0)
 - 6.2. École HEC Montréal
 - Création d'un programme de Certificat appliqué en comptabilité et finance
 - 6.3. École de santé publique — Direction
 - Création d'un programme de Mineure en santé publique et mondialisation (1-481-4-0)
 - 6.4. Faculté de médecine — Département de médecine
 - Modification aux programmes de Doctorat de premier cycle en médecine (1-450-1-0 et 1-450-1-9)
 - 6.5. Faculté de l'éducation permanente
 - Création d'un programme de Certificat en enquête et renseignement (1-066-5-2)
 - 6.6. Faculté de l'éducation permanente
 - Modification au programme de Certificat en relations industrielles (1-230-5-2)
 - 6.7. Faculté de musique
 - Modification au programme de Baccalauréat en musique—Interprétation instruments classiques (1-605-1-8)
7. Processus institutionnel d'évaluation des programmes d'études : Plans d'action
 - 7.1. Faculté de des arts et des sciences
 - Plan d'action pour les programmes du Département de philosophie
8. Affaires diverses
9. Prochaine séance
10. Clôture de la séance

CE-1098-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1097^e SÉANCE

La correction suivante est apportée au procès-verbal mentionné : à la page 2, au premier paragraphe de la délibération CE-1097-4.1, aux neuvième et dixième lignes, remplacer « à la diplomation » par « aux programmes de grade », et ajouter « assez » avant « stables ».

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1097^e séance tenue le 30 janvier 2018, tel que modifié.

CE-1098-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la dernière séance ; le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, en fait la présentation.

Relativement au projet de modification de la Charte de l'Université, M. Chabot mentionne que la Commission parlementaire a terminé ses audiences sur ce projet. Une date sera confirmée prochainement quant au début de l'étude du projet article par article, laquelle devrait être effectuée au cours de la présente session parlementaire.

CE-1098-4 INFORMATION ET QUESTIONS

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1098-5 RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures et doyenne (administratrice) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, Mme Michèle Brochu, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 5.1 à 5.5.

Pour la présentation du projet inscrit au point 5.1, la Commission reçoit M. Serge J. Larivée, vice-doyen aux études supérieures et à la recherche de la Faculté des sciences de l'éducation.

Le doyen de l'École de santé publique, M. Réjean Hébert, présente les projets inscrits aux points 5.2 à 5.5. Pour cette présentation, la Commission reçoit M. Régis Blais, vice-doyen aux études.

CE-1098-5.1 Faculté des sciences de l'éducation
Département d'administration et fondements de l'éducation
- Modification au programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.)
en leadership et gestion des établissements scolaires (2-800-1-2)

2018-A0033-1098-522

La modification au programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en leadership et gestion des établissements scolaires propose principalement, au terme de la première année d'implantation du programme, des ajustements à la structure et à l'organisation de ses contenus, afin de mieux correspondre aux orientations et aux demandes du milieu de travail (principalement situé dans la région montréalaise), et afin de mieux encadrer le cheminement des étudiants dans le programme, mais selon une certaine souplesse. Des ajustements sont apportés à la répartition des cours et des crédits dans les blocs de cours, et un cours déjà existant est ajouté au bloc 70C (ETA 6984—*Gestion des ressources matérielles et financières*). La structure du programme comporte 24 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours à option. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2018. La présentation reporte au document 2018-A0033-1098-522.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en leadership et gestion des établissements scolaires (2-800-1-2), au Département d'administration et fondements de l'éducation de la Faculté des sciences de l'éducation, conformément au document 2018-A0033-1098-522.

CE-1098-5.2 École de santé publique — Département de gestion, d'évaluation et politique de santé
- Modification au Microprogramme de deuxième cycle en gestion du changement et
responsabilité populationnelle (2-770-6-2)

2018-A0033-1098-523

La présentation regroupe les projets inscrits aux points 5.2 à 5.5.

La modification au Microprogramme de deuxième cycle en gestion du changement et responsabilité populationnelle [15 crédits obligatoires] et au Microprogramme de deuxième cycle en santé publique pour cadres et professionnels en exercice [16 crédits, dont 14 crédits obligatoires] (inscrit au point 5.3 suivant), propose principalement que le cours SPU 6000—*Communication scientifique en santé publique* (correspondant à trois modules sur StudiUM) soit obligatoirement suivi au cours du premier trimestre dans ces programmes. Le projet comporte également des reformulations à certaines dispositions réglementaires relatives au niveau de la connaissance du français, aux pièces justificatives à fournir à l'admission, et à l'aspect obligatoire et éliminatoire du TFI. Également, des ajustements sont apportés aux cours optionnels des programmes, et au bloc obligatoire du Microprogramme de deuxième cycle en santé publique pour cadres et professionnels en exercice.

La modification au programme de Diplôme d'études professionnelles approfondies (D.E.P.A.) en santé publique [30 crédits, dont 18 crédits obligatoires] et au programme de Doctorat en bioéthique [90 crédits, dont 75 crédits de thèse et 9 crédits de cours obligatoires] (inscrits aux points 5.4 et 5.5 suivants) propose principalement que le cours SPU 6000—*Communication scientifique en santé*

publique soit complémentaire à ces programmes, de même que le cours SPU 6600—*Principes et enjeux de la santé publique*. L'ajout de ce dernier cours permettra à l'École de se conformer aux exigences du Council on Education for Public Health—CEPH, organisme duquel l'École a reçu l'agrément en juillet dernier, en regard de l'acquisition de connaissances dans les douze domaines reconnus de la santé publique. Pour le programme de D.E.P.A., et afin de répondre aux besoins reconnus quant à l'acquisition de compétences en gestion, un cours séquentiel de sigle SPU est créé (SPU 7651—*Séminaire avancé en gestion de projet en santé*) et ajouté au bloc de cours obligatoires du tronc commun (considérant l'ajout de 6 crédits, le nombre de crédits de certaines options a été diminué). Pour le programme de Doctorat en bioéthique, des ajustements sont apportés au nombre de crédits attribués à la recherche et à la rédaction de la thèse (afin d'équilibrer l'ajout des 3 crédits du cours SPU 6600, intégré au bloc 70A, obligatoire), et le sigle BIE 7000 est attribué à l'examen général de doctorat (bloc 70C).

L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2018. La présentation reporte aux documents 2018-A0033-1098-523 à 526.

Relativement à la modalité ajoutée aux dispositions réglementaires des programmes, sur l'exigence en communication scientifique en santé publique, on observe que la formulation proposée porte à confusion, en incluant le plagiat à la liste des activités, mais sans contextualisation. La Commission prend note que l'énoncé proposé sera reformulé en conséquence.

En réponse à des questions, des précisions sont apportées sur les modalités d'encadrement et de suivi prévues pour le cours SPU 6000, et sur les institutions mentionnées à l'article 1 des dispositions réglementaires du Microprogramme de deuxième cycle en santé publique pour cadres et professionnels en exercice.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au Microprogramme de deuxième cycle en gestion du changement et responsabilité populationnelle (2-770-6-2), au Département de gestion, d'évaluation et politique de santé de l'École de santé publique, conformément au document 2018-A0033-1098-523.

CE-1098-5.3 École de santé publique — Département de médecine sociale et préventive
- Modification au Microprogramme de deuxième cycle en santé publique pour cadres et professionnels en exercice (2-481-6-5)

2018-A0033-1098-524

CE-1098-5.2. La présentation du projet mentionné en rubrique a été intégrée à la délibération

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au Microprogramme de deuxième cycle en santé publique pour cadres et professionnels en exercice (2-481-6-5), au Département de médecine sociale et préventive de l'École de santé publique, conformément au document 2018-A0033-1098-524.

CE-1098-5.4 École de santé publique — Direction
- Modification au programme de Diplôme d'études professionnelles approfondies (D.E.P.A.) en santé publique (3-481-1-7)

2018-A0033-1098-525

CE-1098-5.2. La présentation du projet mentionné en rubrique a été intégrée à la délibération

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Diplôme d'études professionnelles approfondies (D.E.P.A.) en santé publique (3-481-1-7), à l'École de santé publique—Direction, conformément au document 2018-A0033-1098-525.

CE-1098-5.5 École de santé publique — Département de médecine sociale et préventive
- Modification au programme de Doctorat en bioéthique (3-495-1-0)
2018-A0033-1098-526

CE-1098-5.2. La présentation du projet mentionné en rubrique a été intégrée à la délibération

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Doctorat en bioéthique (3-495-1-0), au Département de médecine sociale et préventive de l'École de santé publique, conformément au document 2018-A0033-1098-526.

CE-1098-6 RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE

La vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 6.1 à 6.3 et 6.5 à 6.7, et présente le projet inscrit au point 6.4.

Le directeur de l'École d'optométrie, M. Christian Casanova, présente le projet inscrit au point 6.1. Pour cette présentation, la Commission reçoit Mme Danielle De Guise, directrice adjointe aux études de premier cycle, et Mme Caroline Faucher, professeure agrégée.

La représentante de l'École HEC Montréal, Mme Michèle Breton, présente le projet inscrit au point 6.2.

Le doyen de l'École de santé publique, M. Réjean Hébert, présente le projet inscrit au point 6.3. Pour cette présentation, la Commission reçoit M. Régis Blais, vice-doyen aux études.

Pour la présentation du projet inscrit au point 6.4, la Commission reçoit M. Stéphane Ouellet, professeur agrégé, directeur du Programme d'études médicales, de la Faculté de médecine.

Le doyen de la Faculté de l'éducation permanente, M. Christian Blanchette, présente les projets inscrits aux points 6.5 et 6.6. Pour ces présentations, la Commission reçoit Mme Isabelle Piette, conseillère pédagogique (point 6.5) et Mme Mélissa Leboeuf, responsable de programme (point 6.6).

La doyenne de la Faculté de musique, Mme Isabelle Panneton, présente le projet inscrit au point 6.7.

CE-1098-6.1 École d'optométrie
- Modification au programme de Doctorat de premier cycle en optométrie (1-655-1-1) et à
l'Année préparatoire (1-655-4-0)
2018-A0033-1098-527, 527.1

La modification au programme de Doctorat de premier cycle en optométrie et à l'Année préparatoire propose une refonte importante du programme, et prévoit, notamment, l'intégration de l'Année préparatoire à la structure du programme de Doctorat, constituant un seul programme d'une durée de cinq ans. En 2016, l'École a obtenu le renouvellement de son accréditation, complète et sans condition, de l'*Accreditation Council on Optometric Education—ACOE* (organisme d'agrément pour l'ensemble des établissements d'enseignement de l'optométrie aux États-Unis et au Canada), pour une période de huit ans. Les changements proposés dans le présent projet ne découlent donc pas de demandes de l'organisme d'accréditation, mais celui-ci en a été informé et a confirmé que les nouvelles modalités respectaient ses exigences. Ces changements visent une bonification du programme en regard des pratiques de formation observées dans les universités canadiennes et nord-américaines, et en regard des nouveaux privilèges

thérapeutiques accordés à la pratique de l'optométrie. L'intégration de l'Année préparatoire à la structure du programme de Doctorat a également été acceptée par le ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur—MEES, étant entendu que le nombre de crédits du programme restera le même (soit 197 crédits). La modalité d'un programme unique de cinq années, réparti sur onze sessions, permettra d'améliorer l'expérience étudiante et le sentiment d'appartenance, de bonifier la formation au premier cycle—notamment, par l'introduction de contenus optométriques dès la première année du programme—, et, pour l'École, de faciliter la gestion de la formation, dorénavant regroupée en un seul programme. Étant donné cette exigence du Ministère, et considérant l'ajout de nouveaux contenus et stages, des réaménagements sont apportés à la structure, soit : retrait de contenus; diminution du nombre de crédits de certains cours; retrait de cours; réajustements de crédits en fonction des contenus, de l'élimination de redondances ou du retrait de notions désuètes. Ces modifications portent autant sur des cours de l'École que sur des cours relevant d'autres Départements ou Facultés; les unités concernées ont été consultées et informées des décisions de l'École. En regard du cheminement dans le programme, la séquence des cours a été revue afin d'assurer un développement progressif et logique des compétences. Pour des raisons de cohérence, tous les sigles de cours seront modifiés et les plans de cours seront uniformisés.

Les modifications afférentes à la structure et aux cours du programme se posent en lien avec des objectifs de la refonte : acquisition de nouvelles connaissances découlant de l'avancement de la profession d'optométrie (dont des contenus liés aux nouveaux privilèges thérapeutiques pour les optométristes, incluant : la participation au suivi et au traitement du glaucome et d'autres maladies oculaires; l'avènement de technologies de pointe; le rôle de l'optométriste dans la prise en charge du syndrome de l'œil; l'utilisation de l'imagerie ophtalmique; etc.); définition de contenus de formation en travail collaboratif interprofessionnel et de formation à l'interdisciplinarité; intégration de compétences professionnelles (comportant l'établissement d'un référentiel de compétences); intégration d'approches pédagogiques diversifiées (cours magistraux; ateliers; travaux d'équipe; séances de simulation; activités en ligne; etc.), et disponibilité d'infrastructures plus adaptées (salles de travail collaboratif; salles de cours multimédia; etc.); définition de cours spécifiques pour l'évaluation des compétences cliniques (implantation de trois cours de 0,5 crédits chacun pour l'évaluation des compétences cliniques à la fin des deuxième, troisième et quatrième années du programme; l'implantation de cours siglés permettra également d'y inscrire des praticiens formés à l'étranger et se trouvant en processus de reconnaissance des acquis par l'Ordre des optométristes du Québec); augmentation conséquente des crédits de stage afin de couvrir les nouveaux contenus de formation (ajout de 5,5 crédits aux 37 crédits de stages du programme actuel) — incluant l'ajout de nouveaux rôles aux activités de la Clinique universitaire de la vision (cette approche sera facilitée par la construction d'une nouvelle clinique), ainsi que l'introduction, dans la dernière année du programme, d'un stage externe de deux semaines en pratique privée, favorisant l'intégration d'activités de gestion aux activités cliniques, et pouvant favoriser la réalisation de stages dans différentes régions du Québec. Le renouvellement du *curriculum* proposé dans ce cadre respecte les hauts standards de l'organisme d'accréditation, tout en s'inscrivant dans le courant interdisciplinaire observé dans les soins de santé et les services sociaux au Québec, et en prévoyant l'intégration de contenus de formation portant sur des compétences professionnelles, observée dans plusieurs programmes professionnels en santé. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2018. La présentation reportée au document 2018-A0033-1098-527.

Le directeur de l'École d'optométrie, M. Christian Casanova, souligne l'ampleur du travail accompli par le comité de programme et ses responsables, et tient à les féliciter.

Le doyen de l'École de santé publique, M. Réjean Hébert, déplore que le cours MSO 3001, relevant de cette École, soit retiré de la structure du programme. Ce cours constitue le seul cours donné en français sur l'épidémiologie de la vision, et s'inscrit adéquatement dans un contexte de collaboration interdisciplinaire. M. Casanova mentionne que des discussions ont été tenues sur ce sujet, précisant que le retrait de ce cours est principalement lié à des raisons logistiques, et qu'il a été convenu de poursuivre des échanges afin de développer des modalités différentes pour dispenser ces contenus de formation. Comme l'implantation du programme modifiée sera effectuée de manière progressive, l'on dispose encore d'une période de deux ans afin de définir une solution. Après discussion, la Commission comprend que des discussions seront poursuivies sur cette question, et suggère qu'un suivi soit présenté au cours du trimestre d'hiver 2019.

Relativement aux conditions d'admission, la présidente, Mme Louise Béliveau, reçoit favorablement l'établissement d'une passerelle pour le programme de DEC technique (DEC Techniques

d'orthèses visuelles), ainsi que les modalités relatives aux candidats francophones hors Québec, pouvant être couverts par une entente entre le Québec et l'Ontario ou le Nouveau-Brunswick. Dans la mesure où il serait possible d'établir des ententes semblables avec d'autres provinces, elle invite l'École à examiner ces possibilités.

La Commission félicite l'École pour la qualité et la teneur du travail de refonte présenté.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Doctorat de premier cycle en optométrie (1-655-1-1) et à l'Année préparatoire (1-655-4-0) [intégration de l'Année préparatoire au programme de Doctorat], à l'École d'optométrie, conformément au document 2018-A0033-1098-527.

Concernant l'intégration de contenus portant sur l'épidémiologie de la vision, qui étaient couverts par le cours MSO 3001 relevant de l'École de santé publique, la Commission comprend que les discussions se poursuivent sur ce sujet entre l'École d'optométrie et l'École de santé publique, et qu'un suivi sera présenté au cours du trimestre d'hiver 2019.

CE-1098-6.2 École HEC Montréal

— Création d'un programme de Certificat appliqué en comptabilité et finance
2018-A0033-1098-528, 528.1

Le programme de Certificat appliqué en comptabilité et finance propose une structure de formation qui soit reconnue en regard de l'exercice de certains actes comptables (sans toutefois constituer un programme d'accès à la profession comptable—CPA), attestant l'acquisition des connaissances et habiletés nécessaires à la pratique de postes de niveau intermédiaire en comptabilité ou finance. Le programme s'adressera principalement à deux clientèles, soit les étudiants formés à l'étranger et souhaitant accéder au marché du travail, et les diplômés du programme collégial de *Techniques de comptabilité et de gestion*, qui souhaitent compléter leur formation technique par une formation universitaire de premier cycle. Le Comité de la formation de l'Ordre des CPA a été consulté et a émis un avis favorable en regard du programme proposé. Les objectifs d'apprentissage portent, notamment, sur l'acquisition de connaissances dans les domaines de spécialisation, sur le développement d'habiletés liées à l'identification, au traitement et à l'analyse des données et des problématiques comptables (problématiques d'affaires ou problématiques de gestion), et sur l'acquisition d'aptitudes de communication écrite et orale et de travail en équipe. La structure du programme totalise 30 crédits de cours de spécialisation, répartis dans deux blocs de cours de 15 crédits chacun (Bloc I—Cours techniques en comptabilité et finance; Bloc II—Cours appliqués en comptabilité et finance); s'il y a lieu, des cours préparatoires doivent être suivis (Blocs 0A et 0B). L'établissement du programme donne lieu à la création de deux nouveaux cours (32-913-18—*Fiscalité appliquée I*; 32-985-18—*Éthique et applications d'affaires*). L'implantation du programme est prévue au trimestre d'automne 2018. La présentation reporte au document 2018-A0033-1098-528.

Des précisions sont apportées sur un nouvel agrément en préparation par l'Ordre des CPA pour un niveau de compétences en comptabilité et finances —auquel ce programme pourra répondre—, ainsi que sur les conditions d'admission (correspondant aux conditions définies pour les programmes de Certificat de l'École) et sur les modalités de la formation préparatoire.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de Certificat appliqué en comptabilité et finance, à l'École HEC Montréal, conformément au document 2018-A0033-1098-528.

CE-1098-6.3 École de santé publique — Direction
– Création d'un programme de Mineure en santé publique et mondialisation (1-481-4-0)
2018-A0033-1098-529, 529.1

La proposition de la création d'un programme de Mineure en santé publique et mondialisation se pose en lien avec le mandat de l'École de santé publique en regard du développement d'offres de formation de premier cycle, et en lien avec l'avènement d'une nouvelle perspective de formation alliant santé publique et santé mondiale, observée en Amérique du Nord, et proposant des offres de formation répondant aux objectifs du Liberal Education and America's Promise—LEAP, regroupant l'apprentissage du raisonnement critique et éthique, de la résolution de problèmes et du travail en équipe. Le programme proposé vise l'acquisition de compétences favorisant la compréhension des différentes dimensions des enjeux mondiaux de la santé ainsi que des stratégies d'analyse afférentes, selon une approche multidisciplinaire. La structure du programme totalise 30 crédits, répartis selon 15 crédits de cours obligatoires (cours de sigle SPU), et 15 crédits de cours à option, choisis parmi une liste de cours provenant d'autres Facultés et Départements. L'établissement du programme donne lieu à la création de cinq nouveaux cours de sigle SPU. Le programme de Mineure pourra constituer une formation complémentaire, ou être intégré à un parcours de Baccalauréat par cumul, ou de Baccalauréat par cumul avec appellation. L'implantation du programme est prévue au trimestre d'automne 2018. La présentation reporte au document 2018-A0033-1098-529.

Le doyen de l'École de santé publique, M. Réjean Hébert, signale la collaboration apportée par les Facultés participant aux contenus de formation, notamment la Faculté des arts et des sciences, la Faculté de l'aménagement et la Faculté des sciences de l'éducation. La présidente, Mme Louise Béliveau, souligne l'intérêt présenté par ces collaborations ainsi que par le caractère interdisciplinaire du programme.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de Mineure en santé publique et mondialisation (1-481-4-0), à l'École de santé publique (Direction), conformément au document 2018-A0033-1098-529.

CE-1098-6.4 Faculté de médecine — Département de médecine
– Modification aux programmes de Doctorat de premier cycle en médecine (1-450-1-0 et 1-450-1-9)
2018-A0033-1098-530, 530.1

La modification au programme de Doctorat de premier cycle en médecine propose principalement l'application du système de notation Succès ou Échec, en remplacement du système de notation par paliers, pour les années 1 et 2 du programme. Cette modification ne touche pas l'année préparatoire. L'application de la modalité Succès/Échec apparaît pertinente et mieux appropriée, en regard de l'approche par compétences —instaurée dans le programme depuis quelques années— ainsi que des méthodes d'apprentissage et d'évaluation qui l'accompagnent; de l'amélioration du bien-être étudiant (réduction du stress en lien avec le contexte de compétitivité découlant de l'application d'une notation par paliers); du maintien de l'équité entre les universités canadiennes (la notation S/E est appliquée dans quinze des dix-sept facultés de médecine canadiennes), pour un placement optimal des finissants dans les programmes d'études médicales du deuxième cycle des études supérieures (incluant l'optimisation du classement des dossiers des finissants de la Faculté de médecine lors du processus de jumelage vers les programmes de résidence, ainsi que le positionnement des finissants quant à leurs résultats à l'Examen National du Conseil médical du Canada); de l'harmonisation des systèmes et des diverses composantes d'évaluation entre les facultés de médecine des universités canadiennes (souhaitée par la Conférence des doyens des facultés de médecine du Québec) ainsi qu'avec celles d'une majorité des facultés américaines; de la position favorable des organismes d'agrément en regard de la notation S/E, en lien avec leurs exigences visant une transition complète à l'approche par compétences, et s'appuyant sur un mécanisme d'amélioration continue des programmes. La modification ne concerne pas la structure de programme, mais indique l'ajout de deux modalités aux dispositions réglementaires, relatives à la progression sous probation (article 14.3 : ajout des alinéas v et vi; page 37 du document de présentation). Le projet de l'implantation du système de notation S/E a donné lieu à plusieurs démarches de documentation et de

consultation, ainsi que d'analyse et de planification (dont la préparation et la formation des personnels et des professeurs et enseignants, la définition d'outils de gestion pour documenter l'évaluation, l'adaptation de la réglementation, etc.); ces éléments et composantes sont explicités dans le document de présentation, et contextualisés en regard des particularités du programme, des objectifs de formation, des approches d'apprentissage, et de la situation du programme et de son évolution dans les contextes universitaires canadien et américain de la formation en médecine. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2018. La présentation reportée au document 2018-A0033-1098-530.

À la suite de questions et de remarques, des précisions portent sur les sujets suivants : les perceptions observées quant à la représentativité des résultats selon la notation S / E; les modalités prévues afin de produire une attestation de résultats (note littérale), au besoin (démarches auprès d'organismes subventionnaires; poursuite des études à la Maîtrise et au Doctorat de troisième cycle; etc.); la disponibilité des résultats en note littérale; les raisons du maintien de la notation littérale pour l'Année préparatoire (celle-ci étant principalement composée de contenus de formation fondamentale). Plusieurs interventions portent sur la pertinence de la modification proposée.

La présidente, Mme Louise Béliveau, estime que la modalité du passage de la notation par paliers à la notation Succès ou Échec, qui serait approuvée, devra être considérée comme un projet pilote dont il conviendra de suivre et d'analyser les résultats et conséquences. On suggère d'évaluer l'implantation du système de notation S / E au terme d'une période de deux à trois ans, considérant la durée de la transition et la définition des indicateurs d'analyse. La Commission convient de cette modalité.

La Commission félicite la Faculté pour la qualité du projet présenté.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification aux programmes de Doctorat de premier cycle en médecine (1-450-1-0; 1-450-1-9), au Département de médecine de la Faculté de médecine, conformément au document 2018-A0033-1098-530.

La Commission comprend que l'établissement du système de notation Succès / Échec pour les années 1 et 2 du programme sera considéré comme un projet pilote pour lequel un suivi sera effectué au cours des deux à trois premières années suivant son implantation.

CE-1098-6.5 Faculté de l'éducation permanente

– Création d'un programme de Certificat en enquête et renseignement (1-066-5-2)
2018-A0033-1098-531, 531.1

Le programme de Certificat en enquête et renseignement vise la formation de professionnels à la réalisation d'activités d'enquête dans le domaine public et privé, selon des modalités rigoureuses et dans le respect du cadre législatif et réglementaire civil, administratif, pénal et criminel. La consultation auprès des milieux concernés a montré que des besoins de formation importants se sont accentués dans ce domaine, notamment en regard de la volonté de professionnaliser l'ensemble du personnel associé aux enquêtes, justifiant la demande pour l'établissement d'une offre de formation sous forme de Certificat. D'autres préoccupations des milieux professionnels sont liées à la volonté de corriger les dérives observées dans ce domaine, et d'assurer une meilleure formation et préparation des enquêteurs, en regard des éléments suivants : évolution des lois et de la réglementation relatives à la pratique des activités d'enquête; rehaussement des exigences et des pratiques de travail; complexification de la criminalité, des infractions, des enquêtes et des procès; impacts de l'évolution technologique sur le renseignement et la gestion de l'information; souci d'assurer la légitimation des inspecteurs, vérificateurs, enquêteurs et agents de renseignement dans le cadre de leurs interactions avec le domaine judiciaire. La préparation du projet de programme a comporté une étude d'opportunité, et a été réalisée en collaboration avec des représentants de la Faculté de droit, de la Faculté des arts et des sciences, de l'École Polytechnique, de l'Association professionnelle des enquêteurs privés du Québec et du Regroupement de travail en matière d'enquête de l'administration publique. Le programme regroupe des contenus interdisciplinaires (incluant les domaines de la criminologie, du droit, de la sécurité intérieure et de la

cybercriminalité), ainsi que des contenus spécifiques, correspondant aux fonctions et pratiques du travail d'enquête, de renseignement, d'inspection et de vérification, définissant la notion d' « activités d'enquête et de renseignement ». La structure du programme présente un bloc de cours obligatoires (Bloc 70A, 21 crédits) et deux blocs de cours à option (Bloc 70B—*Problématiques et pratiques reliées*, de 6 à 9 crédits, et Bloc 70C—*Formation complémentaire*, maximum de 3 crédits), avec la possibilité de compléter un maximum de 3 crédits de cours au choix. Des cheminements types ont été définis. Six nouveaux cours sont créés pour les contenus obligatoires (sigles DRT et SIP). En lien avec les objectifs spécifiques du programme, des compétences associées au droit, à l'éthique et à la communication sont développées et évaluées de manière transversale à travers les cours du programme. L'implantation du programme est prévue au trimestre d'automne 2018. La présentation reportée au document 2018-A0033-1098-531.

En réponse aux questions présentées, des précisions sont apportées sur le contexte de pratique visé par le programme (la formation aborde le cadre législatif provincial, mais également fédéral; selon le cas, il serait possible d'adapter des contenus de formation à un cadre de pratique international); et sur les programmes auxquels ce nouveau Certificat pourrait être combiné ou être complémentaire. On prend note d'ajouter les sigles des cours mentionnés dans le tableau A1, sur le cheminement type (page 10 du document de présentation).

Le doyen de la Faculté de l'Éducation permanente, M. Christian Blanchette, souligne que la qualité et la pertinence du projet présenté tiennent, notamment, à la force des collaborations que celui-ci a regroupé (Facultés de l'Université, École Polytechnique, organismes concernés, milieux professionnels).

La Commission félicite la Faculté pour la qualité du projet présenté.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de Certificat en enquête et renseignement (1-066-5-2), à la Faculté de l'éducation permanente, conformément au document 2018-A0033-1098-531.

CE-1098-6.6 Faculté de l'éducation permanente
— Modification au programme de Certificat en relations industrielles (1-230-5-2)

2018-A0033-1098-532, 532.1

La modification au programme de Certificat en relations industrielles découle de l'application du plan d'action défini à la suite du processus d'évaluation du programme, indiquant sa redéfinition en fonction d'objectifs et de contenus qui puissent répondre aux besoins de formation actuels des étudiants et des milieux professionnels, tout en assurant une offre de cours équilibrée en regard des dimensions théorique et pratique. Dans cette perspective, les objectifs du programme ont été reformulés en termes de résultats d'apprentissage et adaptés en fonction des clientèles visées. L'objectif général propose l'acquisition des connaissances de base et le développement des compétences professionnelles préparant au travail dans les différentes sphères d'activités des relations industrielles. Les objectifs spécifiques visent des compétences liées à l'application du cadre législatif en droit du travail; à la gestion des rapports entre employeurs et employés; à l'élaboration, l'application et l'évaluation des politiques et programmes; à l'information sur l'interprétation des politiques relatives aux relations de travail et aux ressources humaines; à l'analyse de situations et de problématiques de relations industrielles, ainsi que des contextes et dimensions qui y sont associés (organisationnel, juridique, économique, administratif, etc.). Considérant la redéfinition des objectifs ainsi que des contenus de formation et de leur articulation, la structure du programme est réaménagée en conséquence (principalement, dans les blocs de cours à option, identifiant les thématiques *Formation pluridisciplinaire* [Bloc 70B, 3 à 6 cr.], *Relations du travail* [Bloc 70C, 6 à 9 cr.], *Gestion des ressources humaines* [Bloc 70D, 6 à 9 cr.], et *Formation complémentaire* [Bloc 70E, 0 à 3 cr.]). L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2018. La présentation reportée au document 2018-A0033-1098-532.

Une intervention de la vice-rectrice adjointe à la promotion de la qualité, Mme Claude Mailhot, porte sur le défi de répondre aux besoins de formation de deux clientèles distinctes (professionnels en situation d'emploi et étudiants sans expérience d'emploi dans ce domaine), et sur la possibilité de

développer des modules de perfectionnement —deux éléments qui ont été signalés dans le cadre du processus de l'évaluation du programme. On explique que la coexistence de clientèles hétérogènes dans les classes constitue un défi constant mais habituel des programmes de la Faculté, auquel elle répond par son expertise, et par la composition des programmes, regroupant des contenus de formation fondamentale et des contenus de formation pratique; également, des modalités de reconnaissance des acquis peuvent être appliquées, selon les cas. Par ailleurs, les données montrent qu'une proportion d'environ 40 % des étudiants de la Faculté détient un diplôme de Baccalauréat. Sur la définition de modules de perfectionnement pour le programme, cette modalité a été prise en compte et sera examinée dans le cadre de développements ultérieurs. Le projet de modification présenté aujourd'hui constitue une première étape de modification donnant suite aux recommandations formulées dans le cadre de l'évaluation.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Certificat en relations industrielles (1-230-5-2), à la Faculté de l'éducation permanente, conformément au document 2018-A0033-1098-532.

CE-1098-6.7 Faculté de musique

- Modification au programme de Baccalauréat en musique—Interprétation instruments classiques (1-605-1-8)

2018-A0033-1098-533, 533.1

La modification au programme de Baccalauréat en musique—Interprétation instruments classiques, porte principalement sur le réaménagement des orientations du programme et de leurs contenus. Les six orientations actuelles du programme seront remplacées par trois orientations : orientation *Autres instruments* (segment 75, déjà existant) [23 crédits de cours obligatoires et 67 crédits de cours à option]; orientation *Instruments d'orchestre* (segment 80) [23 crédits de cours obligatoires et 67 crédits de cours à option]; orientation *Piano* (segment 86) [37 crédits de cours obligatoires et 53 crédits de cours à option]. Le tronc commun aux trois orientations est maintenu (segment 01), comportant maintenant 23 crédits de cours obligatoires, un minimum de 43 crédits de cours à option, et 0 crédit de cours au choix. La nouvelle structure définie selon trois orientations permettra de faire ressortir une ligne directrice de formation simplifiée, mais permettant de définir des cheminements-types pouvant mieux répondre aux besoins de formation des étudiants, plus particulièrement en regard d'un apprentissage approfondi de la pratique instrumentale, complété par l'acquisition d'un bagage important de notions théoriques. Des ajustements afférents sont apportés aux blocs de cours et aux dispositions réglementaires (reformulations). Deux nouveaux cours sont créés (MTE 1220A, 1,5 cr.; MTE 1220B, 1,5 cr.). Cinq sigles de cours sont créés pour l'activité *Ensemble de musique contemporaine* (MUE 1561 à 1565, 2 cr. chacun), en lien avec des changements dans les modalités de cette activité. De même, des ajustements sont apportés à la description et au titre des cours liés à l'*Atelier de musique contemporaine* (MUE 1161 et 1162), et les six cours qui étaient auparavant associés à cette activité sont abolis (sigles MUE 1163 à 1168). L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2018. La présentation reporte au document 2018-A0033-1098-533.

En réponse à une question, il est précisé que certains cours théoriques sont restructurés de manière à assurer un apprentissage plus cohérent de ces notions, et non de manière à diminuer le nombre des contenus théoriques pertinents.

À la suite d'une remarque, on prend note de vérifier la possibilité de modifier, dans la structure, l'ordre de présentation des orientations, de manière à ce que l'orientation « Autres instruments » soit placée après les deux autres orientations.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Baccalauréat en musique—Interprétation instruments classiques (1-605-1-8) — comportant la création des orientations *Instruments d'orchestre* (segment 80) et *Piano* (segment 86), le maintien de l'orientation *Autres instruments* (segment 75), et l'abolition des orientations *Cordes* (segment 70), *Cuivres* (segment 71), *Bois* (segment 72), *Instruments anciens* (segment 73), *Claviers* (segment 74)—, à la Faculté de musique, conformément au document 2018-A0033-1098-533.

CE-1098-7 PROCESSUS INSTITUTIONNEL D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES : PLANS D'ACTION

CE-1098-7.1 Faculté de des arts et des sciences

– Plan d'action pour les programmes du Département de philosophie
2018-A0033-1098-534, 534.1

La vice-rectrice adjointe à la promotion de la qualité, Mme Claude Mailhot, rappelle que les plans d'action donnant suite à l'évaluation des programmes sont déposés à la Commission des études pour information, accompagnés des rapports du Conseil académique d'évaluation des programmes—CAEP.

La vice-doyenne aux études de premier cycle et aux stratégies numériques de la Faculté des arts et des sciences, Mme Sophie Parent, présente le plan d'action pour les programmes du Département de philosophie : Baccalauréat spécialisé en philosophie (1-195-1-0); Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Littératures de langue française et Philosophie (1-148-1-5); Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Philosophie et Études classiques (1-199-1-0); Mineure en éthique et droit (1-198-4-0); Maîtrise en philosophie (2-195-1-0); Doctorat en philosophie (3-195-1-0). Le plan d'action facultaire résume les forces des programmes identifiées dans le cadre du processus d'évaluation, et les aspects à améliorer ou à corriger, ayant fait l'objet de recommandations, et définis, principalement, par les problématiques suivantes : positionnement ou pertinence de deux programmes et d'une option du programme de Maîtrise; précision d'un cadre de cheminement académique, ainsi que de modalités et de contenus d'information relatifs au cheminement des étudiants; recrutement attendu pour certains programmes, comparativement aux résultats d'inscription; taux d'attrition pour l'ensemble des programmes; niveau de la formation à la méthodologie et à la recherche scientifique; modes d'évaluation et critères de notation; financement étudiant (cycles supérieurs); répartition des étudiants dans les classes de séminaires (cycles supérieurs); durée des études (cycles supérieurs). Pour chacune des onze recommandations, le plan d'action identifie les actions à réaliser ou en cours, l'échéancier et les indicateurs d'analyse. La présentation reporte au document 2018-A0033-1098-534; le document 2018-A0033-1098-534.1 porte sur le rapport synthèse du Conseil académique d'évaluation des programmes—CAEP.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le plan d'action de la Faculté des arts et des sciences pour les programmes du Département de philosophie, conformément au document 2018-A0033-1098-534.

CE-1098-8 AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1098-9 PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance prévue au calendrier aura lieu le mardi 20 mars 2018, à 14 heures.

CE-1098-10 CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16 heures 05.

Adopté tel que présenté, à l'unanimité le 20 mars 2018 – délibération CE-1099-2

La présidente,

Le secrétaire général,

Louise Béliveau

Alexandre Chabot